

Compte-rendu du Conseil de Communauté

Du mardi 25 février 2025 à 14h30 à BANON

Mme MOUTTE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 28 délégués présents et 6 procurations, soit **34 Voix**

1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est projeté.

2 – Compte Financier Unique 2024

A. CFU 2024 – Budget Principal

Section de fonctionnement : Dépenses 5 400 968,07 €
Recettes 6 072 033,09 €
Excédent antérieur reporté 1 506 384,63 €
Soit un excédent de clôture de **2 177 449,65 €**

Section d'investissement : Dépenses 2 112 068,29 €
Recettes 1 496 650,51 €
Déficit antérieur reporté - 419 630,46 €
Soit un déficit de clôture de **- 1 035 048,24 €**

B. CFU 2024 – Budget économie

Section de fonctionnement : Dépenses 523 394,58 €
Recettes 1 052 070,99 €
Excédent antérieur reporté 481 856,89 €
Soit un excédent de clôture de **1 010 533,30 €**

Section d'investissement : Dépenses 2 802 404,51 €
Recettes 2 333 692,61 €
Déficit antérieur reporté - 407 997,08 €
Soit un déficit de clôture de **- 876 708,98 €**

C. CFU 2024 – Budget déchets ménagers

Section de fonctionnement : Dépenses 2 280 477,87 €
Recettes 3 016 904,62 €
Excédent antérieur reporté 855 428,69 €
Soit un excédent de clôture de **1 591 855,44 €**

Section d'investissement : Dépenses 1 930 686,21 €
Recettes 861 388,19 €
Excédent antérieur reporté 102 885,65 €
Soit un déficit de clôture de **- 966 412,37 €**

D. CFU 2024 – Budget SPANC

Section de fonctionnement : Dépenses 6 169,90 €
Recettes 6 240,00 €
Excédent antérieur reporté 10 939,85 €
Soit un excédent de clôture de **11 009,95 €**

Section d'investissement : Dépenses 0 €
Recettes 2 436,00 €
Excédent antérieur reporté 4 872,00 €
Soit un excédent de clôture de **7 308,00 €**

Le président quitte la séance

Mme Michèle MOUTTE est désignée présidente de séance et procède au vote des comptes financiers uniques

Les CFU 2024 sont adoptés à l'unanimité. (34 voix)

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

M. Claude PELLISSIER quitte la séance, le quorum passe à **33 voix**

A. Budget principal

Il est proposé de prélever 683 234,88 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 1 494 214,77 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

B. Budget Economie

Il est proposé de prélever 657 007,98 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 353 525,32 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau ».

C. Budget déchets ménagers

Il est proposé de prélever 959 011,48 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 632 843,96 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

D. Budget SPANC

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2025.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats. (33 voix)

4 – SAUMANE – Convention de mise à disposition

Le maire de SAUMANE propose la mise à disposition d'une frange de terrain acquise par la commune. Cette mise à disposition va permettre l'installation d'un Point d'Apport Volontaire sur la commune.

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) la signature de la convention de mise à disposition.

5 – ST MAIME – Acquisition d'une frange de terrain

L'assemblée décide à l'unanimité (33 voix) d'acquérir une frange de terrain à ST MAIME, autorise le président à signer l'acte et désigne Maître SACCOCCIO, notaire à Manosque pour rédiger l'acte.

6 – COLLINES DE PROVENCE - Vente

M. Claude PELLISSIER revient. Le quorum repasse à **34 voix**.

Il s'agit de la cession du bâtiment au bout des 15 années. Le prix est fixé à 440 000 € à laquelle s'ajoute le prix du terrain (4 349 m2 x 11,40€) soit 49 578,60 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la cession à l'entreprise pour un montant 489 578,60€ et autorise M. le Président à signer l'acte à intervenir.

7 – LE BAR A GLACES – Bail commercial

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la signature de ce bail commercial.

8 – REILLANNE – Maison « Villardo » - Convention

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la signature de la convention à intervenir avec l'Etat pour la maison « Villardo » à REILLANNE.

L'assemblée décide à l'unanimité (34 voix) de participer financièrement à ce service à hauteur de 0,38 € par habitant.

18 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

A – REILLANNE – Crèche – Amélioration acoustique

Les travaux s'élèvent à 13 680 € et la CAF pourrait apporter une aide de 6 840 €. L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le président à solliciter ce financement.

B – Forage à DAUPHIN

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le président à solliciter un financement auprès du Conseil départemental

19 – PENALITES DE RETARD

A – Crèche à ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

Le président rappelle aux élus que le chantier a donné lieu à 33 semaines de retard. Plusieurs entreprises font l'objet de pénalités de retard. L'assemblée décide à la majorité avec 27 voix contre et 7 voix pour réduire le montant des pénalités, celles-ci sont donc maintenues.

B – Construction d'un atelier agro-alimentaire à BANON

De la même manière, des pénalités de retard sont applicables pour certaines entreprises de ce chantier qui a pris du retard. L'assemblée décide à l'unanimité (34 voix) de mettre en recouvrement les pénalités pour les lots menuiseries, cloisons et peinture.

M. Jean-Pierre BAGUR quitte la séance. Le quorum passe à **33 voix**

20 – MUTUELLE PROTECTION SANTE

L'assemblée autorise à l'unanimité (33 voix) le centre de gestion à procéder à cette consultation.

21 – BANON – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

L'assemblée décide à l'unanimité (33 voix) d'intégrer le programme de réhabilitation de l'immeuble « Tardieu » dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée pour la maison du tourisme.

22 – EMPRUNT- Prêt relais

L'assemblée autorise à l'unanimité (32 voix) le président à contracter un prêt relais pour 1 000 000€.

Séance close à 16h32

Mane, le 27 février 2025



Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS